

OBJET :
Modification de la composition des
commissions municipales

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,
sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, M. SAURAY, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme
DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme
CHARBONNIER (*jusqu'à 21h25*), Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme
HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS,
Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M.
BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 3 OCT. 2024

Publiée le : - 3 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 3 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORE



Absents excusés :

Mme SOUMAT Procuration à M. SAURAY
Mme NOACHOVITCH Procuration à Mme QUIRET
M. DAUX Procuration à M. GUIRAUDET
Mme BERRA Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
Mme CHARBONNIER (*à partir de 21h25*) .. Procuration à Mme ANGELO
M. CUSMANO Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX
M. LAYAIDA Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON

Absents :

Mme GROSJEAN
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Anthony DALOYAU

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N° 4

OBJET. : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu les articles L 2121-8, L. 2121-21 et L. 2121.22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil Municipal a créé sept commissions municipales et procédé à l'élection des membres de ces commissions, modifiée par délibération n°5 du 1^{er} octobre 2020, par délibération n°4 du 30 septembre 2021, par délibération n°3 du 8 décembre 2022 et par délibération n°5 du 3 avril 2024.

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a créé une commission ad'hoc pour le règlement intérieur du Conseil Municipal et procédé également à l'élection de ces membres,

Considérant que Monsieur Yanis RAUMEL était membre de la commission du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement, à laquelle il ne siègera plus,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Yanis RAUMEL au sein de ladite commission,

Vu la présentation qui en a été faite devant la Commission d'Administration générale en date du 10 septembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports, et de l'Environnement

Est candidat : Lofti LAYAIDA

A obtenu : 31 voix pour

Est élu : Lofti LAYAIDA

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Anthony DALOYAU
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

